

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A DAKAR

**DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2020/2021**

**Date limite de dépôt des dossiers pour présentation au 1<sup>er</sup> Conseil Consulaire de Bourses scolaires :**

**VENDREDI 6 mars 2020**

*SUR INSTRUCTIONS DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER*

**INSTRUCTIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION**

- Les dossiers devront **obligatoirement** être déposés, en personne, par au moins l'un des parents, **SUR RENDEZ-VOUS\***, au bureau des bourses du consulat général de France à Dakar
- Tous les justificatifs doivent être présentés en **originaux et photocopies** : aucune copie ne sera effectuée sur place
- Selon les instructions AEFÉ, tout dossier présenté incomplet entraîne un rejet automatique de la demande et tout dossier déposé HORS DELAI sera jugé irrecevable
- Le Conseil Consulaire des Bourses se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations, de faire diligenter des visites à domicile et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, état civil notamment). Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés.

**\*PROCEDURE PRISE DE RENDEZ-VOUS** : Vous devez vous connecter sur le site internet du Consulat général de France à Dakar. Dans la rubrique « accès rapide » à droite de l'écran, un lien vous permettra d'avoir accès à un calendrier qui vous proposera de choisir la date du rendez-vous et l'heure à laquelle vous souhaitez être reçu.

**\*\*\*ATTENTION** : 1 RDV par famille quelque soit le nombre d'enfants (ex : pour 1 famille 10 enfants = 1 RDV).

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

- 1 - Un formulaire par famille (devant être dûment renseigné et signé par le demandeur)**
- 2 - Un courrier de demande de bourse adressé au Consul général de France à Dakar**
- 3 - Le livret de famille ou acte de naissance des enfants de l'ensemble de la fratrie ainsi que :**
  - **Pour les personnes divorcées** : jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents)
  - **Pour les personnes séparées ou célibataire** : jugement de garde des enfants
  - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès), les justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin
  - **Pour les personnes déclarant vivre seules**: attestation sur l'honneur de non-concubinage
  - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (AEH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfant Handicapé
  - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France du parent et des enfants demandeurs de bourses en cours de validité**
- 5 - Certificat de scolarité de 2019/2020 de chaque enfant à charge**
- 6 - Passeport original de tous les membres de la famille, y compris pour les non-résidents au Sénégal (photocopier les pages tamponnées des voyages de 2017 à 2019)**  
**\*\*\*\*ATTENTION** : **les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux**
- 7 - Justificatif de domicile (à l'étranger et/ou au Sénégal) : 3 dernières quittances de loyer et 3 dernières factures d'électricité (SENELEC ou WOYOFAL)**

- 8 - Justificatifs de ressources 2019** : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents ou du nouveau foyer constitué par le parent demandeur pour l'année 2019

**a) Pour les salariés :**

- **12 bulletins de salaire de 2019 et une attestation de l'employeur visée** faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés par l'employé
- **Attestation de l'employeur** récapitulant les **primes et autres avantages** perçus sur **l'année 2019**
- **Statuts de la société** si lien familial avec employeur

**b) Pour les retraités ou pensionnés :** relevé annuel 2019 des retraites, complémentaires ou pensions reçues

**c) Pour les commerçants, les professions libérales et les gérants salariés :**

- **Attestation visée justifiant du revenu mensuel retiré de l'activité libérale (ou informelle) en 2019**
- **Quitus fiscal** sur les bénéfices ou déclaration des résultats de la société
- **Statuts de la société**
- **Compte d'exploitation (CGU) ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé (+ annexe 11)**
- **Quitus fiscal sur les revenus tirés à titre personnel** de l'activité exercée (état récapitulatif n°1024).

**d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :**

- **Justificatifs des revenus** (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant)

**e) Pour les personnes sans emploi :**

- **Attestation sur l'honneur** et, pour les personnes licenciées, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir, ainsi que l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).

**f) Aide familiale :** attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert).

- \*\*\*En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par **un proche** : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).

**g) Avantages en nature (par l'employeur): En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).

- 9 - Attestation de l'employeur** justifiant **de sa participation ou non** aux dépenses de scolarisation.
- 10 - Justificatifs du patrimoine immobilier :**
- **Acte notarié précisant le prix d'achat** du (ou des) bien(s) au Sénégal, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition 2018 sur les revenus immobiliers perçus.
  - Le cas échéant, **justificatif des revenus locatifs annuels** (sinon taxe sur logement vacant).
  - **Tableau d'amortissement pour le prêt immobilier suite à l'achat du bien.**
- 11 - Justificatifs des revenus mobiliers :**
- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
- 12 - Carte grise** du ou des véhicules (auto, moto, scooter) possédés (personnels et/ou de fonction).
- 13 - Charges sociales obligatoires :**
- Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire -CFE-)
- 14 - Pension alimentaire due :** justificatifs des versements ou de non versement (preuves juridiques de non versement de la pension ou des démarches engagées)
- 15 - Caisse des Français de l'Etranger (CFE) :** le dernier appel trimestriel de cotisations de 2019.
- 16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence en France ou à l'étranger
- 17 - Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2019** en France (**CAF**) ou à l'étranger
- 18 - Ensemble des relevés des comptes bancaires courant et épargne (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (compte joint et individuel du couple) du dernier trimestre 2019**
- 19 - Plan géographique détaillé d'accès au domicile :** dessin détaillé du quartier et des points de repères visuels dans le quartier permettant d'identifier le domicile ou capture écran itinéraire internet

**Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées./.**